



# ÉCHOS DE WAPUSK

*La voix du parc national Wapusk*

VOLUME 1, NUMÉRO 1, PRINTEMPS 2008



## LE GRAND MÉNAGE DU PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK



*Mike Hawkins et Heather Stewart  
Photo de Parcs Canada: Sheldon Kowalchuk*

« Le temps était splendide pour ce coin de pays, très peu de vent, soleil et température près des normales. C'était vraiment une belle journée pour séjourner dans le parc »

Sheldon Kowalchuk | Compte rendu de patrouille –le 29 février 2008

La gestion d'un parc national exige que tous les utilisateurs assument leurs responsabilités afin que ces lieux particuliers restent sains et en parfait état pour permettre aux futures générations d'en profiter; le parc national de Wapusk ne fait pas l'exception. Les employés du parc, avec l'aide de certains partenaires, et bénévoles ont été occupés à nettoyer le parc.

Avant que ce secteur ne devienne un parc national; des chercheurs, des entreprises locales de tourisme, ainsi que des militaires des États-Unis et du Canada y ont séjournés, laissant des traces de leur passage dans cet endroit fragile.

Wapusk étant un parc national éloigné des grands centres, la plupart des résidus de l'activité humaine moderne qu'on y trouve sont liés aux sources d'énergie, comme le diesel et l'essence. Parmi les éléments de pollution visuelle à Wapusk, citons les déchet de métal, les barils de carburant laissés au courant des années, les traces de véhicules tout terrain et militaires, les pistes d'atterrissage et plusieurs anciens missiles laissés par les forces canadiennes et américaines pendant les années 1959 à 1970.

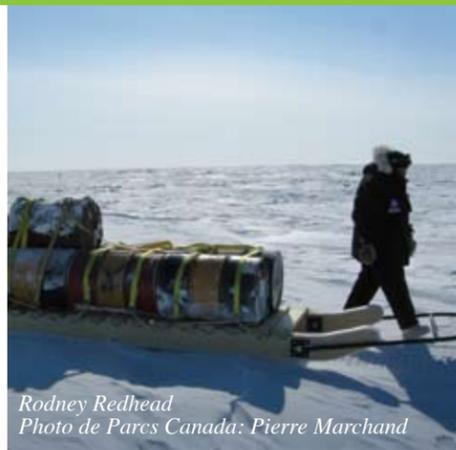
SUITE À L'INTÉRIEUR

ÉCHOS DE WAPUSK EST PRODUIT PAR PARCS CANADA ET LE CONSEIL DE GESTION DE WAPUSK



Parks Canada  
Parcs Canada

Canada



Rodney Redhead  
Photo de Parcs Canada: Pierre Marchand



Levé du soleil à Nestor 1 : -42°C  
Photo de Parcs Canada: Pierre Marchand

Il faut parfois plus de 100 ans pour permettre à un territoire cicatrisé de retrouver un état sain. Le personnel de Parcs Canada s'efforce de limiter les impacts possibles sur l'environnement et d'éliminer les déchets physiques, comme les barils de carburant vides et autres débris de métal.

On estime qu'il y a environ 300 barils de carburant disséminés sur le territoire du nouveau parc national. Comme nous le savons tous, le carburant constitue un précieux produit dans ces contrées nordiques. On a donc établi des caches de carburant à l'intérieur des limites du parc national du Canada Wapusk, éliminant ainsi les risques de dissémination et d'abandon de barils sur le territoire.

Il subsiste encore plus de 200 barils éparpillés dans le parc, mais le personnel de Parcs Canada espère parvenir à les éliminer au cours des 3 prochaines saisons hivernales, limitant ainsi l'entreposage du carburant aux 5 caches désignées.

Le parc national Wapusk porte encore des cicatrices qui mettront des centaines d'années à guérir, rappel visuel de notre impact sur le milieu. N'oublions pas que nous sommes tous les gardiens du territoire et qu'il nous incombe de préserver sa beauté et sa santé à l'état naturel.

### RAMASSAGE ET NETTOYAGE PLUS DE 150 BARILS ONT ÉTÉ RETIRÉS DU PARC CET HIVER.

- 10 janvier – Quatre employés du parc ont transporté des unités de décontamination à une cache à carburant désignée pour prévenir tout risque de contamination sur place. Ils ont également enlevé 15 barils de carburant vides et de la ferraille des environs de la tour du cap Churchill ainsi que trois barils vides de la cache à carburant du camp Nestor 1.
- 24 février – Avec l'aide de Peter Kershaw (Université de l'Alberta) et de deux adjoints de terrain, Stephen Mamet et Carley Basler, le personnel du parc a prélevé des échantillons dans le manteau neigeux du parc, dans les secteurs de la rivière Owl et du lac Roberge. Le groupe y a également livré de l'équipement de récupération d'hydrocarbure en cas de déversement. Trois barils vides ont été retirés du lac Roberge et neuf autres de la cache à carburant de la rivière Owl.
- 29 février, 19 mars et 28 mars – Le personnel du parc a retiré 28 barils de la cache à carburant du camp Nestor 1.
- 1er et 2 avril – Avec l'aide de Murray Gillespie (Conservation Manitoba – à la retraite), le personnel du parc a répertorié et extrait du sol de nombreux barils dans le secteur de la rivière Broad, à des fins de retrait à une date ultérieure.
- Du 7 au 11 avril – Avec l'aide d'Andrew Szklaruk (ministère des Ressources naturelles), le personnel du parc a retiré neuf barils de la cache à carburant de la rivière Owl; Clifford Paddock en a retiré 55 des caches à carburant des rivières Owl et Broad.
- 12, 17, 20 et 22 avril – Le personnel a retiré 18 barils de la rivière Broad et du camp Nestor 2.
- 26 avril – Clifford Paddock a retiré 21 barils de la cache à carburant de la rivière Owl.

Nous tenons à remercier les partenaires susmentionnés et les employés suivants de Parcs Canada du travail accompli pour nettoyer le parc national Wapusk : Sheldon Kowalchuk, Mike Hawkins, Kevin Burke, Rodney Redhead, Heather Stewart, David Walker et Pierre Marchand.

## RECHERCHE EN HIVER

Dans la plupart des parcs nationaux, les programmes de suivi et d'étude sur le terrain sont interrompus dès les premières chutes de neige et les premiers gels au sol, mais pas au parc national du Canada Wapusk. Le 22 février, une équipe composée de M. Peter Kershaw et de ses étudiants Steve Mamet et Carly Basler, du Churchill Northern Studies Center (CNSC) et de moi-même, avons entrepris une expédition de quatre jours en vue d'étudier le manteau neigeux. En plus de faire des relevés du manteau neigeux et de télécharger des données météorologiques, notre équipe s'était donné pour mission d'effectuer quelques tâches de maintien, comme la livraison d'équipement de lutte contre les déversements dans des sites de cache de carburant, ainsi que le ramassage de barils de carburant vides dans les secteurs du lac Roberge et de la rivière Owl.

L'expédition commence un vendredi « doux », c'est à dire sous des températures avoisinant les -25 °C accompagné d'un faible vent, en dépit du fait que nous nous dirigeons vers le sud en longeant la côte. Chemin faisant, nous apercevons un harfang des neiges dans un îlot boisé près de la rivière Broad. Les kilomètres défilent et le soleil décline; il devient alors évident que la nuit sera froide. En arrivant au camp à la nuit tombée, nous repérons des pistes de loup et, en prime, une piste de carcajou derrière la cabane. Durant la nuit, la température chute considérablement, de sorte qu'au petit matin, le départ se fait lentement, car les moteurs des motoneiges sont plutôt paralysés par cette température inhumaine. Nous apercevons un renard argenté qui avait décidé de venir vérifier l'origine du bruit dans la cabane.

Nous chargeons deux kamatiks et remontons la rivière. Au départ, le vent soufflait en bourrasques, mais dès que nous sommes à l'abri dans la vallée de la rivière, nous pouvons progresser assez facilement. Tout au long du parcours, le relief de la rive orientée vers le sud et les avalanches miniatures qui s'y dessinent nous fascinent. Nous relevons des pistes de caribou et de loup le long de la rivière, certaines laissant supposer que les bêtes ont tenté en vain de grimper sur les rives enneigées. Un renard roux chasse le lagopède dans les saules qui bordent la rivière, mais il s'éclipse dès qu'il nous aperçoit en train de remonter la rivière. Nous devons, nous aussi, tenter de trouver un endroit où grimper sur la rive escarpée, car nous devons hisser les kamatiks sur le plateau. Nous repérons un endroit propice à 16 h et y retournons le lendemain pour transporter tout le matériel sur le plateau afin de



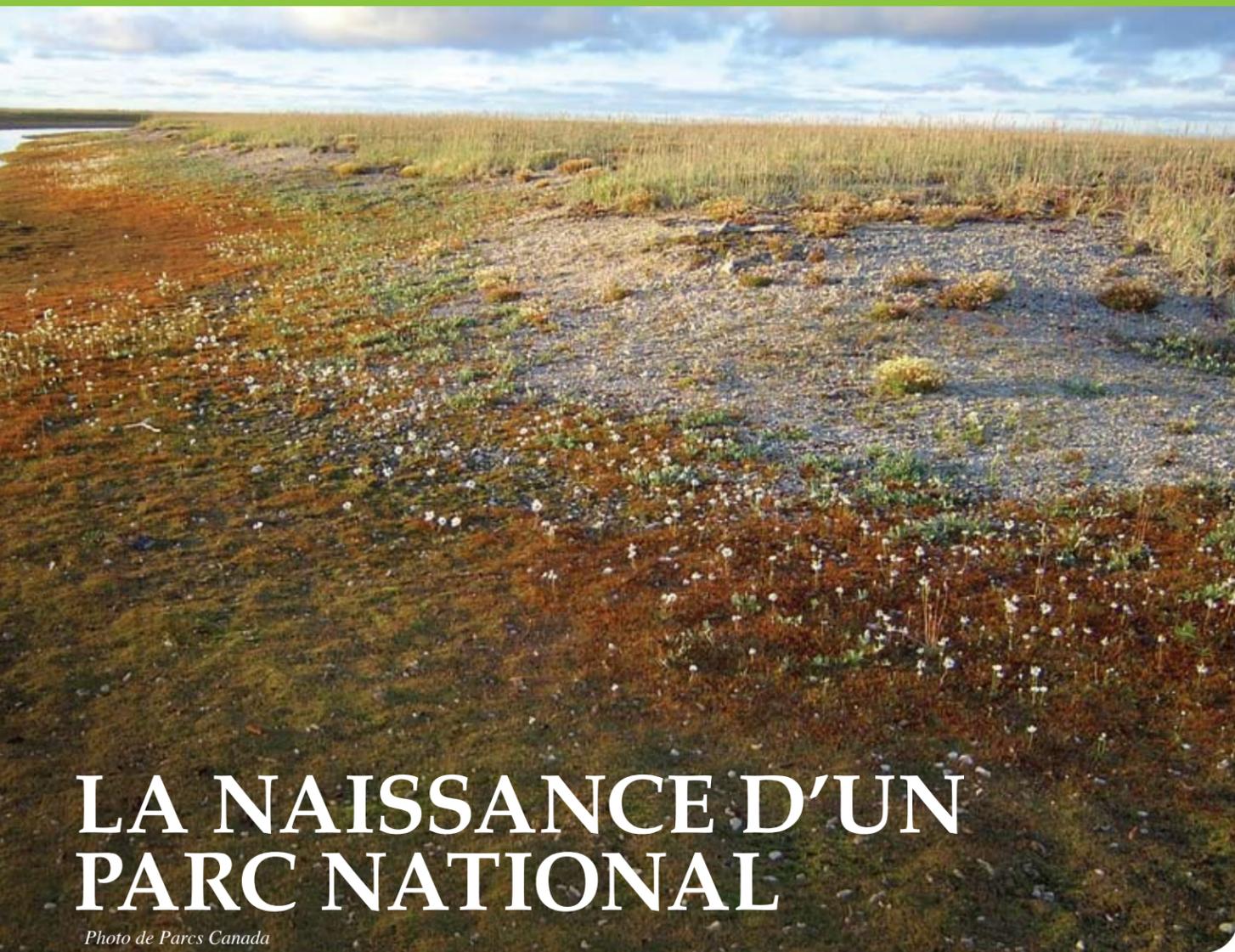
Photo de Parcs Canada: Desmond Raymond

poursuivre notre expédition. Le déplacement vers le lac Roberge se fait par temps venteux et très froid (35 °C); la neige est compactée sous forme de crêtes durcies. Après avoir avalé en vitesse notre dîner gelé, nous nous mettons au travail (rien de mieux qu'un sandwich gelé pour vous couper l'appétit).

Près de la station météorologique, nous dressons deux sites d'analyse du manteau neigeux, l'un dans un îlot boisé et l'autre dans un milieu de thermokarst ouvert et exposé. Steve, Carly et moi commençons alors à prendre les mesures des carottes de neige prélevées dans les 33 sites de carottage répartis dans chacun des deux milieux. Dans le milieu ouvert, on termine cette tâche assez rapidement, mais dans l'épaisse neige de l'îlot boisé, c'est plutôt long. Une fois que l'on a mesuré la profondeur de la carotte, il faut l'extraire verticalement par rapport à la neige sous jacente (« pulak »); ensuite, on la pèse et on en évalue la dureté au moyen d'un pénétromètre dynamique (instrument servant à mesurer la densité de la neige). Pendant que nous effectuons ces tâches, Peter creuse une coupe dans la neige et analyse le type de cristaux et la profondeur de chaque couche. Il utilise des thermomètres (semblables aux thermomètres de four) pour déterminer la température de chaque couche et analyse la dureté au moyen d'un autre pénétromètre.

À 16 h, nous sommes prêts à reprendre la route vers le refuge de la rivière Owl, mais il faut d'abord décharger l'équipement de lutte contre les déversements et ramasser trois barils de carburant vides sur la rive du lac. En route vers le camp, nous avons droit à un magnifique coucher de soleil qui nous donne l'occasion de prendre de splendides photos. Le dernier jour, nous nous dirigeons vers la côte, ramassant en chemin d'autres barils de carburant vides et laissant derrière nous de l'équipement de récupération d'hydrocarbure en cas de déversements à une cache; nous arrivons au CNSC à la brunante.

Heather Stewart  
Scientifique des écosystèmes,  
parc national du Canada Wapusk



# LA NAISSANCE D'UN PARC NATIONAL

Photo de Parcs Canada

## UNE HISTOIRE PARTICULIÈRE

Tout commence grâce aux premiers Autochtones de la région qui, sillonnant le territoire, y laissent des traces de leur passage et de leur mode de vie. Leurs descendants, ainsi que les premiers Européens, utilisent davantage la région après l'établissement, par la Compagnie de la Baie d'Hudson, de deux importants postes de traite des fourrures. À cette époque, le territoire, qui porte maintenant le nom de Wapusk, est une voie de déplacement et un territoire de chasse pour les personnes qui voyageaient entre le fort York et le fort Prince de Galles, aujourd'hui devenus les lieux historiques nationaux du Canada York Factory et Fort Prince-de-Galles.

Lorsque prend fin l'époque de la traite des fourrures, les gens quittent le territoire; cependant, la riche histoire de ces personnes qui ont parcouru le territoire bordant la côte ouest de la baie d'Hudson et y ont pratiqué la chasse a traversé le temps.

## UN TERRITOIRE PARTICULIER

Les organismes gouvernementaux et autres intervenants reconnaissent depuis longtemps le caractère distinct et remarquable de la faune et de la géographie de la région qui s'étend entre Churchill et York Factory. Cette reconnaissance donne d'ailleurs lieu, en 1979, à l'engagement de créer dans la province du Manitoba la zone de gestion de la faune du cap Churchill (ZGFCC).

Au cours de la même décennie, Parcs Canada inclut le secteur des Basses Terres d'Hudson et de James parmi les 39 régions naturelles représentatives du patrimoine naturel du Canada, ce qui permet de satisfaire aux critères visant la création d'un parc national.

Les consultations des collectivités constituent toujours un important point de départ lorsque l'on propose de créer un parc national. En octobre 1989, le gouvernement du Manitoba et Parcs Canada entreprennent un processus global de consultation des collectivités afin de recueillir le point de vue des habitants de la région

de Churchill concernant la création d'un parc national dans ce secteur. Il est entendu que l'approbation des collectivités constitue un élément essentiel à la poursuite de la démarche.

On procède alors à la mise sur pied d'un comité de travail, présidé par Lorraine Brandson et composé de représentants de Churchill et des gouvernements provincial et fédéral. On confie à neuf sous-comités le mandat d'étudier l'utilisation en cours du territoire et de cerner les enjeux et préoccupations. Le rapport du comité de travail, intitulé *Assessing the Feasibility of Establishing a National Park in the Churchill/York Factory Area*, propose 5 emplacements possibles pour la création du parc.

Tout au cours de l'été et de l'automne 1990, on tient des journées portes ouvertes et des consultations des collectivités à Bird, York Landing, Shamattawa, Tadoule Lake, Churchill, Gillam, Thompson et Winnipeg, ce qui permet de définir les limites finales du parc. Le territoire ainsi déterminé devient le 7<sup>e</sup> parc national du Canada en importance et comprend de secteurs à faible et moyenne présence humaine. Il regroupe notamment des types de relief, de végétation et de faune caractéristiques de cette région naturelle. On y trouve en outre une forte concentration de tanières d'ours polaires.

## CHEMINEMENT VERS UN PARC NATIONAL

Le 7 janvier 1993, on entame des négociations devant mener à l'entente officielle de création d'un parc national. L'entente définit les conditions selon lesquelles le gouvernement du Manitoba cède le territoire au gouvernement fédéral, en plus d'énoncer les objectifs et engagements de Parcs Canada.

Elle illustre par ailleurs l'effort nécessaire pour maintenir la santé et l'équilibre naturel de l'écosystème du parc (intégrité écologique), au cœur du mandat de Parcs Canada, pour veiller au respect des droits des peuples autochtones et pour tenir compte des préoccupations des habitants de Churchill. La mise en place d'un conseil de gestion du parc, formé de représentants des trois groupes, est l'un des points négociés en priorité dans le document.

## ENTENTE SUR LA CRÉATION DU PARC NATIONAL WAPUSK

Le 24 avril 1996, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada signent, à Churchill, l'entente créant le parc national Wapusk. La cérémonie a lieu au Churchill Town Centre Complex. Le protocole d'entente fédéral provincial sur la création



Photo de Parcs Canada

du parc national Wapusk est signé en présence du Prince de Galles, de Michael Spence, maire de Churchill, d'Eric Saunders, chef des Premières nations de York Factory et de Norman Kirkness, chef de la Nation crie de Fox Lake.

## LE CONSEIL DE GESTION DE WAPUSK

Cette importante étape vers la création du parc national Wapusk franchie, le ministre responsable de Parcs Canada nomme les membres du premier conseil de gestion, formé de représentants des cinq parties prenantes, soit le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba, l'administration de Churchill, la Nation crie de Fox Lake et la Première nation de York Factory.

La tâche suivante consiste à élaborer le plan directeur du parc national Wapusk, qui sert de guide pour la gouvernance du parc. C'est au terme de beaucoup de travaux et de consultations auprès de nombreux groupes et intervenants que le plan voit le jour et est approuvé par le Parlement le 19 octobre 2007. Pour le conseil de gestion de Wapusk, l'approbation du plan constitue une grande réalisation.

**MERCI A LORRAINE BRANDSON POUR L'INFORMATION FOURNIS POUR CETTE ARTICLE**

# LE PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK A ÉTÉ APPROUVÉ. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE?

Le 19 octobre 2007, le ministre de l'Environnement dépose le plan directeur du parc national du Canada Wapusk au Parlement, qui l'approuve. Par conséquent, le parc dispose maintenant de lignes directrices applicables aux activités pour les visiteurs et aux décisions de gestion à venir.

Avec le temps, certaines modifications seront apportées, notamment en ce qui concerne les droits d'entrée et les permis d'exploitation. On continuera d'offrir certaines activités qui se déroulent depuis la signature de l'Entente sur la création du parc, le 24 avril 1996; toutefois, l'approbation du plan directeur permet dorénavant la tenue d'autres activités pour les visiteurs.

## Q. En quoi l'approbation du plan directeur du parc national du Canada Wapusk est-elle importante?

R. Un plan directeur expose les grandes lignes des stratégies, interventions et orientations à long terme d'un parc ou d'un lieu historique. Il est élaboré au terme d'une consultation des partenaires et des intervenants. En déposant le plan directeur du parc national du Canada Wapusk au Parlement, qui l'approuve, le ministre fait part aux Canadiens des stratégies, des interventions et des orientations visant la gestion du parc.

## Q. Les gens devront-ils payer pour entrer dans le parc?

R. La politique nationale de Parcs Canada sur les droits et les recettes sera mise en application. Les personnes non visées par l'Entente sur la création du parc devront verser des droits d'entrée. Cette entente précise que les utilisateurs locaux traditionnels et les Autochtones exerçant leurs droits issus de traités seront exemptés des droits d'entrée.

## Q. Quel effet cela aura-t-il sur les opérations actuelles du parc?

R. Jusqu'à maintenant, les exploitants commerciaux ont reçu des lettres d'autorisation leur permettant de pratiquer des activités commerciales dans le parc. Au terme d'une période de transition, ces activités seront soumises au processus de délivrance de permis de Parcs Canada, comme le prévoient les divers règlements pris en application de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Le conseil de gestion de Wapusk et Parcs Canada prennent actuellement des mesures visant la mise en œuvre des objectifs de gestion et des activités pour les visiteurs, tels qu'ils figurent dans le plan directeur. Les modifications qui auront une incidence sur les personnes ou sur les entreprises seront élaborées de concert avec les intervenants et les décisions qui en découleront seront diffusées longtemps avant la mise en œuvre.

Voici des questions et réponses concernant les décisions qui auront une incidence sur la gestion future du parc.

## Q. Quelle sera l'incidence de l'approbation du plan directeur sur :

### La population locale

R. Pas de changement. L'accès au parc et les activités que l'on y pratique resteront les mêmes que par le passé. Les autorisations continueront d'être émises sous forme de permis d'activités.

### Les utilisateurs locaux traditionnels

R. Pas de changement. L'accès au parc et les activités que l'on y pratique continueront comme le prévoit l'Entente sur la création du parc; leur autorisation sera régie par un permis d'utilisation locale.

### Les utilisateurs exerçant leurs droits issus des traités.

R. Pas de changement.

### Les exploitants déjà installés dans le parc

R. Pas de changement pour le moment. Il devra y avoir une période de mise en place progressive qui tiendra compte du cycle économique et du délai de notification de 18 mois.

### Nouvelles possibilités pour les exploitants commerciaux

R. Pas de changement pour le moment. Le conseil de gestion de Wapusk coordonnera un appel d'offres portant sur de nouvelles activités pour les visiteurs, qui seront assujetties à au moins une évaluation environnementale.

## Q. Est-ce que l'ensemble de la Loi sur les parcs nationaux et ses règlements s'appliqueront?

R. Oui, la Loi sur les parcs nationaux et ses règlements s'appliqueront; cependant, un ensemble de dispositions réglementaires spéciales (règlement sur l'utilisation du parc national du Canada Wapusk) sont en cours d'élaboration en vue de permettre certaines activités décrites dans l'Entente sur la création du parc (par exemple, les activités de chasse au caribou pratiquées dans le parc par les utilisateurs locaux traditionnels).

## Q. Quelle différence y a-t-il entre l'activité commerciale et l'utilisation locale?

R. Une activité commerciale désigne tout commerce, industrie, emploi, profession, activité ou événement spécial se déroulant dans le parc à des fins de profit, de gain, de financement ou de promotion commerciale, y compris toute démarche entreprise par un organisme de charité ou par une organisation ou une personne dans un but non lucratif. L'utilisation locale est une activité définie dans la section « Utilisations locales traditionnelles sur le territoire du parc » de l'Entente sur la création du parc.

## Q. Combien coûtera un permis?

R. La tarification de certains permis (tournage ou photographie, par exemple) est établie à l'échelle nationale et publiée dans la Gazette du Canada. Les autres tarifs applicables dans le parc national Wapusk devront être établis et se comparer à ceux en vigueur dans des parcs nationaux semblables du Nord (par exemple, les droits d'entrée et de séjour dans l'arrière pays). Certains permis (comme le permis d'utilisation locale traditionnelle) sont gratuits. Pour en savoir davantage sur la tarification d'un permis particulier, adressez vous au bureau de Parcs Canada à Churchill.

## Q. J'utilise déjà le parc pour des randonnées de motoneige. Qu'est-ce qui changera dans mon cas?

R. Les exigences d'obtention d'un permis pour cette activité ne changeront pas. Il se peut par contre, qu'à l'avenir, il y ait un droit à payer pour la délivrance de ce permis.

## Q. Quelles possibilités seront offertes dans le parc et quand le seront-elles?

R. Les possibilités doivent s'inspirer des activités appropriées, telles qu'elles sont décrites dans le plan directeur. Au nombre des activités

appropriées, citons les exploitations commerciales existantes, la randonnée pédestre, le camping, le canotage et la randonnée hivernale guidée en véhicule circulant sur la neige ou en traîneau à chiens.

## Q. Où puis-je me procurer un exemplaire du plan directeur du parc Wapusk?

R. Adressez-vous au bureau de Parcs Canada à Churchill au (204) 675-8863.  
Courriel : wapusk.np@pc.gc.ca

## Q. À qui dois-je m'adresser pour en savoir plus?

R. Communiquez avec les membres suivants du personnel du bureau de Parcs Canada à Churchill, par téléphone au (204) 675-8863 ou par courriel à l'adresse suivante : wapusk.np@pc.gc.ca

## DÉLIVRANCE DE PERMIS COMMERCIAUX, NOTAMMENT :

- Permis d'exploitation
- Permis d'occupation
- Permis de guide
- Permis d'atterrissage
- Permis de tournage et de photographie

Personne-ressource : Mike Iwanowsky, gestionnaire, Finance et administration

## NOUVELLES ACTIVITÉS ET RÈGLEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK

Personne-ressource : Cam Elliott, directeur du parc national du Canada Wapusk

## ACTIVITÉS EXISTANTES - RÈGLEMENTS ET PERMIS

Personne-ressource : Sheldon Kowalchuk, gestionnaire de la conservation des ressources du parc national du Canada Wapusk



Photo: Thorsten Milse

## GARDIENS DU TERRITOIRE

Le parc national du Canada Wapusk est géré par un conseil de gestion, composé de dix membres représentant le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba, l'administration de Churchill, la Première nation de York Factory et la Nation crie de Fox Lake.

Le conseil de gestion de Wapusk transmet des recommandations au ministre responsable de Parcs Canada au sujet de la planification, de la gestion et de l'exploitation du parc. Le conseil prend ses décisions par consensus.

Les gens sont les gardiens du territoire, et ils sont investis de la responsabilité d'en assurer le soin et le respect, pour toujours. Le conseil de gestion de Wapusk prend toutes ses décisions à la lumière de ce principe directeur, issu de la culture autochtone.



Photo de Parcs Canada

## LE PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK ORGANISE UN FORUM DE RECHERCHE ET DE SURVEILLANCE



Photo de Parcs Canada: Nancy Spence

Les 8 et 9 février 2008, une soixantaine de personnes se sont réunies à Winnipeg pour assister au lancement du forum de recherche et de surveillance du parc national du Canada Wapusk. La rencontre avait pour but de réunir des personnes ayant un intérêt commun pour le parc national du Canada Wapusk (PNCW). On souhaitait ainsi sensibiliser davantage les participants aux objectifs de recherche et de gestion mis de l'avant par Parcs Canada pour le PNCW, fournir l'occasion à divers chercheurs de présenter les résultats de leurs travaux de recherche et de surveillance dans le parc et permettre aux participants d'établir des partenariats dans le cadre de futurs projets de recherche et de surveillance.

Au nombre des participants au forum, citons les membres du conseil de gestion de Wapusk, des employés de Parcs Canada, des représentants de divers ministères provinciaux et fédéraux, des organisations non gouvernementales, des universités du Canada et des États-Unis, ainsi que des étudiants des cycles supérieurs. On y a présenté des exposés sur différents sujets, dont le pergélisol, l'oie des neiges, les aires d'alimentation de l'ours polaire, les milieux végétaux, le renard arctique et l'Année polaire internationale. D'autres projets ont été présentés au moyen d'expositions d'affiches.

Le forum de recherche et de surveillance du parc national du Canada Wapusk a été défini comme projet prioritaire au moment de formuler la version finale de l'Énoncé d'intégrité écologique du PNCW. Compte tenu du succès connu en février, on a déjà prévu une activité semblable pour 2009.



## LES NOMS ET LE LANGAGE

Au parc national du Canada Wapusk, de nombreux endroits sont connus sous leur nom traditionnel, des noms cris utilisés par les gens de la région bien avant la création du parc. Nous savons peu de choses au sujet des autres noms culturels employés dans la région, mais les noms cris ont résisté au passage du temps.

Le cri est une langue algonquienne parlée par plus de 50 000 personnes au Canada. Il existe de nombreux dialectes cris, tels que ceux des Cris des plaines, des Cris des bois/des Rocheuses, des Moskégons, de la bande Moose Cree, des Cris de la baie James, des Attikameks, des Montagnais de l'ouest, des Montagnais de l'Est et des Naskapis.

Le dialecte des Moskégons est le plus courant dans la région et c'est celui que l'on utilise encore aujourd'hui pour communiquer de l'information au sujet des régions du parc.

Nom Crie	Nom français
Mântewisipiy	.....rivière Churchill
Kihcikamiy	.....baie d'Hudson
Namekosipisis	..... ruisseau Salmon
Anaskosipiy	..... rivière Broad
Oho Sipi	..... rivière Owl
Waskahikanisippis	..... ruisseau Duck
Nochewan Sipsis	.....ruisseau Noochewaywan
Kihcwaskahikan	..... York Factory



Photo de Parcs Canada

## JEUX DE NOM - L'OURS POLAIRE

En combien de langues sais-tu dire: ours polaires?  
Relie le nom avec la langue appropriée :

<b>Wapusk</b>	<b>Déné</b>
<b>Ours blanc</b>	<b>Latin</b>
<b>Polar bear</b>	<b>Allemand</b>
<b>Ursus maritimus</b>	<b>Français</b>
<b>Nanuq</b>	<b>Anglais</b>
<b>Sas delgegi</b>	<b>Crie</b>
<b>Eis bären</b>	<b>Inuktitut</b>

# PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION DE WAPUSK

## Nation Crie de Fox Lake



**Nom :** Raymond Anderson  
**Adresse :** Gillam (Manitoba)  
**Représente :** la Nation crie de Fox Lake  
M. Raymond Anderson a travaillé pour Manitoba Hydro pendant sept ans et demi et travaille actuellement comme ouvrier des services publics. Il est membre de la Nation crie de Fox Lake.

M. Anderson est amateur d'activités de plein air, comme la trappe, la chasse et la navigation.



**Nom :** Wesley Adam Neepin  
**Adresse :** Gillam (Manitoba)  
**Représente :** la Nation crie de Fox Lake

M. Wesley Neepin est né et a grandi à Gillam, au Manitoba. Il est membre de la Nation crie de Fox Lake et travaille comme ouvrier des services publics pour Manitoba Hydro, à la centrale hydro-électrique Kettle.

Il aime pratiquer les sports. Il est un utilisateur actif du territoire qui fait preuve d'un profond respect à l'égard de la terre.

## Première nation de York Factory



**Nom :** Flora S.N. Beardy  
**Adresse :** York Landing (Manitoba)  
**Représente :** la Première nation de York Factory

Mme Beardy est au nombre des traducteurs affectés au programme d'aide au développement de la Première nation de York Factory. Elle siège au conseil de gestion de Wapusk depuis décembre 1996 et y représente la Première nation de York Factory. Mme Beardy apporte au conseil une connaissance précieuse et approfondie de la culture et des traditions de la Première nation de York Factory.

Mme Beardy est une personne très sociable qui adore travailler auprès du public.



**Nom :** Donald Saunders  
**Adresse :** Thompson (Manitoba)  
**Représente :** la Première nation de York Factory

M. Donald Saunders est membre de la Première nation de York Factory et collabore actuellement avec la bande à la traduction d'un projet d'histoire orale.

Il s'intéresse notamment aux questions d'environnement et aux secteurs liés à la gestion des ressources de York Factory. M. Saunders a participé en tant que représentant de la Première nation de York Factory au comité de travail qui a négocié l'Entente sur la création du parc national Wapusk.



**Nom :** Darcy Wastesicoot  
**Adresse :** York Landing (Manitoba)  
**Représente :** la Première nation de York Factory

M. Wastesicoot remplacera sous peu Donald Saunders au sein du conseil de gestion de Wapusk. Actuellement, M. Wastesicoot travaille à titre d'agent de liaison avec la collectivité dans le cadre du programme d'aide au développement de la Première nation de York Factory. Il est confiant que ses connaissances et son expérience dans le domaine de l'environnement seront utiles au conseil de gestion.

## Municipalité de Churchill



**Nom :** Gavin Lawrie  
**Adresse :** Churchill (Manitoba)  
**Représente :** municipalité de Churchill

M. Lawrie et son épouse habitent depuis longtemps à Churchill. M. Lawrie est l'un des deux représentants de la Ville de Churchill au sein du comité de travail qui a négocié l'Entente de création du parc national Wapusk. Il a été nommé au conseil de gestion de Wapusk dès sa mise en place, en 1996, et il a bien représenté la collectivité de Churchill tout au long de l'histoire de l'organisme.



**Nom :** Lorraine Brandson  
**Adresse :** Churchill (Manitoba)  
**Représente :** municipalité de Churchill

Mme Lorraine Brandson est une employée du diocèse de Churchill-Baie d'Hudson. Elle est directrice du musée Eskimo et responsable du magazine du diocèse ainsi que des archives photographiques.

Elle habite à Churchill depuis 1973. De 1989 à 1996, elle a présidé le comité de travail qui se chargea de mener des études de faisabilité et des négociations en vue de la création du parc national proposé à Churchill (parc national Wapusk).

## Gouvernement du Manitoba



**Nom :** Steve Kearney  
**Adresse :** Thompson (Manitoba)  
**Représente :** le gouvernement du Manitoba

M. Steve Kearney est directeur régional de Conservation Manitoba pour la région Nord Est. Il est au service du ministère depuis 1976 et a passé plus de 25 ans dans la région du Nord Est. Il a été membre du Groupe de travail qui a participé à l'élaboration de l'Entente sur la création du parc national Wapusk.



**Nom :** John Garson  
**Adresse :** Split Lake (Manitoba)  
**Représente :** le gouvernement du Manitoba

M. John Garson est membre de la Nation des Cris Tataskweyak de Split Lake, au Manitoba. Tout récemment, en plus d'être représentant du gouvernement provincial au sein du conseil de gestion de Wapusk, il s'est joint à l'équipe de la Nation des Cris Tataskweyak, qui travaille au processus de « supervision de l'eau et du territoire ». Il est en outre membre du conseil autochtone en matière de ressources de Conservation Manitoba.

## Gouvernement du Canada



**Nom :** David L. Wotton  
**Adresse :** Winnipeg (Manitoba)  
**Représente :** le gouvernement du Canada

M. David Wotton a travaillé pendant plus de trente ans au service du gouvernement du Manitoba. Il a débuté sa carrière comme chercheur spécialisé en foresterie et en environnement pour la terminer au poste de sous ministre adjoint (SMA), lorsqu'il a pris sa retraite en juin 2006.

M. Wotton a siégé au sein de nombreux comités nationaux et internationaux s'occupant de projets relatifs à l'environnement aussi bien qu'aux ressources naturelles, ainsi que de projets internationaux en Slovaquie et aux îles Vierges britanniques.



**Nom :** Cam Elliott  
**Adresse :** Churchill (Manitoba)  
**Représente :** Parcs Canada

M. Cam Elliot est directeur du parc national du Canada Wapusk et des lieux historiques nationaux du Nord du Manitoba. Il travaille dans la fonction publique depuis plus de 25 ans, notamment au service du gouvernement des Territoires du Nord Ouest, du gouvernement du Manitoba et de Parcs Canada. Sur le plan professionnel, il s'intéresse à la gestion du territoire et de la faune dans le Nord du Canada, son expertise étant centrée sur l'original, le caribou, l'ours polaire et la gestion intégrée de la faune et de la forêt.

# SELON VOUS, COMBIEN Y A-T-IL DE CARIBOUS DANS LA PHOTO CI-DESSOUS



Photo: Ryan Brook

## Participez au tirage de prix du parc national du Canada Wapusk!

Remplissez le formulaire et envoyez-le à l'adresse suivante :

Jeux de Wapusk  
Parc national du Canada Wapusk  
C.P. 127  
Churchill (Manitoba) R0B 0E0

Combien y a-t-il de caribous sur la photo? \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_  
C.P./adresse postale : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Écrivez-nous! Le Conseil de gestion du parc national Wapusk aimerait recevoir vos commentaires sur le présent numéro du bulletin ainsi que vos suggestions. \_\_\_\_\_

Vous pouvez déposer le formulaire au bureau de Parcs Canada de Churchill, au Manitoba, ou nous envoyer les renseignements demandés ci-dessus par courriel, à l'adresse suivante : [wapusk.np@pc.gc.ca](mailto:wapusk.np@pc.gc.ca).

## ÉCOLOGIE ESTIVALE DU CARIBOU

### LA HARDE DE CARIBOUS DU CAP CHURCHILL

Chaque année, au printemps et à l'été, des centaines de caribous migrent à l'intérieur de la toundra côtière du parc national du Canada Wapusk. Les femelles mettent bas dans l'extrémité nord est du parc; les caribous s'alimentent dans les tourbières de cariçaies et se déplacent sur les crêtes graveleuses de plages soulevées.

Cette photo a été prise le 21 juillet 2007 par Ryan Brook, qui survolait la harde en hélicoptère en compagnie d'autres scientifiques.

Savez-vous pourquoi les caribous se rassemblent ainsi? Ne manquez pas la réponse dans notre prochaine édition.

### REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. Ryan Brook, chercheur à l'Université du Manitoba, et M. Sheldon Kowalchuk, gestionnaire de la conservation des ressources du parc national du Canada Wapusk, qui nous ont fourni les photos et l'information

Photo de la bannière en page couverture offerte par Kevin Burke.  
Also available in english